

A.2.5

Accompagner les projets de développement des livreurs

CAPRINS

■ Contexte :

Impactée par la crise, la collecte nationale de lait de chèvre a reculé de 8 % entre 2011 et 2012, et d'encore 6 % supplémentaires entre 2012 et 2013. La baisse globale sur deux ans s'établit à 70 Millions de litres, ce qui représente plus de deux fois la collecte annuelle rhônalpine. Par conséquent, début 2013, les entreprises de transformation de lait de chèvre sont passées brutalement d'une situation de sur-stocks à une pénurie aigüe de matière première.

Dans sa réflexion prospective, l'ANICAP, interprofession caprine nationale, constate que l'accélération des arrêts de production pourrait entraîner la filière dans une crise « structurelle ». Elle définit ainsi les enjeux pour les années à venir :

- *retrouver des volumes et pérenniser une collecte de lait de chèvre apte à répondre à la demande (environ 520 millions de litres)*
- *favoriser les installations pour permettre le remplacement des départs à la retraite et le renouvellement des générations*
- *consolider la situation économique des producteurs*
- *pour attirer des jeunes, susciter des vocations, redonner confiance aux partenaires bancaires, le métier doit offrir la possibilité d'amortir des installations modernes et de tirer un revenu attrayant.*

Au niveau régional, les livraisons se sont effondrées de 13 % entre 2011 et 2014, et il n'y a pour l'instant pas de signe évident de reprise. Dans un contexte de marché aujourd'hui mieux orienté, les entreprises régionales cherchent des volumes.

Même si quelques projets d'installation en système livreur voient enfin le jour, ils ne permettront pas à eux seuls de servir les objectifs de développement de la collecte des laiteries. La hausse de production devra passer à la fois par des installations, par la création de nouveaux ateliers dans des exploitations en recherche de diversification et de compléments de revenu, mais aussi par le développement d'ateliers existants, que ce soit au travers de l'amélioration de la productivité par chèvre, ou de l'accroissement des troupeaux.

Cependant, la crise a laissé des traces : d'une façon générale, beaucoup d'éleveurs se posent des questions sur l'avenir de leur exploitation. Dans une attitude prudente, ils veulent prendre le temps de raisonner leurs projets et de sécuriser leur démarche. S'ils optent pour un projet de développement de l'atelier caprin, il devra s'inscrire dans un scénario global cohérent pour l'exploitation, avec une maîtrise des coûts.

C'est pourquoi il est proposé de mettre en place, en appui à la réflexion de ces éleveurs, un accompagnement stratégique aux projets de développement.

■ Résumé de l'action : **Accompagnement stratégique des projets de développement de l'atelier caprin chez les livreurs**

■ Objectifs :

- Répondre aux attentes des laiteries en termes de développement ou de renouvellement de la collecte
- Prendre en compte les aspirations des éleveurs, et les aider dans leurs décisions
- Sécuriser la mise en œuvre de leurs projets par une analyse des impacts technico-économiques

■ **Description de l'action et moyens à mettre en œuvre :**

1 – Structures réalisatrices

L'accompagnement stratégique des éleveurs ne peut pas être mis en œuvre directement par la laiterie. Il est confié à des structures neutres et impartiales.

2 – Compétence des conseillers

Pour mettre en œuvre les accompagnements stratégiques, les conseillers devront avoir des bases solides en approche système et en conseil technico-économique. C'est pourquoi ce sont particulièrement les conseillers impliqués dans le Réseau d'Elevage caprin qui sont pressentis.

3 – Démarche partenariale

Le point de départ de la démarche est l'expression par une laiterie de besoins en termes de renouvellement ou de développement de sa collecte.

Pour la mise en œuvre d'accompagnements stratégiques auprès de ses producteurs, la laiterie sollicite l'intervention de la structure départementale compétente.

4 – Ciblage des éleveurs

L'accompagnement stratégique est proposé aux livreurs de cette laiterie qui ont un projet d'évolution de leur exploitation.

Ils auront pu être repérés dans le cadre d'une enquête préalable.

L'engagement dans la démarche est volontaire.

Les suivis réalisés auprès d'éleveurs installés depuis moins de 5 ans ne seront pas pris en compte dans le CROF car ils relèvent des dispositifs installation.

5 – Déroulement de l'accompagnement stratégique

- **1^{ère} étape : état des lieux.** Il est réalisé avec l'outil Diagnostic coût de production de l'atelier caprin. Cette phase est donc prise en compte dans le cadre de l'action B.5 : Développer le conseil technico-économique.
- **2^{ème} étape : choix des scénarios.** Le conseiller visite l'éleveur pour lui rendre compte des résultats du diagnostic coût de production. Il échange avec lui sur ses motivations, ses objectifs, et ils construisent ensemble une ou deux hypothèses de scénario à analyser.
- **3^{ème} étape : déroulement analytique des scénarios.** Le conseiller déroule le ou les scénarios choisis, et chiffre les impacts technico-économiques sur le système global d'exploitation. Il rend les résultats à l'éleveur qui reste seul décideur des orientations qu'il prendra.

Pour mettre en œuvre cette prestation d'accompagnement stratégique auprès des éleveurs caprins, les conseillers pourront s'appuyer sur certains des outils créés dans le cadre de l'action « A.1.2. Stratégie d'entreprise » du CROF bovin lait.

- **Calendrier de l'action :** sur la durée du CROF, soit du 16/10/15 au 15/10/19
- **Bénéficiaires :** structures (Chambres d'Agriculture et Organismes de Conseil Elevage notamment) employant les conseillers compétents pour mettre en œuvre l'accompagnement stratégique
- **Partenaires :** laiteries, CRIEL Sud-Est, Institut de l'Elevage
- **Dépenses subventionnables :** coûts internes
- **Calcul du forfait d'aide :** le coût de la prestation (2^{ème} et 3^{ème} étapes) est évalué à 1 375 € en moyenne. Le forfait de subvention par éleveur suivi est fixé à 825 €, correspondant à un taux de 60 % appliqué sur le coût moyen.
Le montant de l'aide est plafonné à 1 500 euros par conseil.

- **Justificatifs à fournir par les bénéficiaires** : liste des éleveurs suivis, attestations signées par les éleveurs certifiant qu'ils ont été informés de l'aide régionale sur la prestation de conseil, compte-rendu de synthèse du suivi précisant les scénarios étudiés
- **Cadre réglementaire** : aide allouée sur la base du régime d'aides exempté n° SA 40833 (2015/XA), relatif aux aides aux services de conseil dans le secteur agricole pour la période 2015-2020, adopté sur la base du règlement d'exemption agricole et forestier n° 702/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 1er juillet 2014.
- **Budget prévisionnel annuel à titre indicatif** :

Nature des dépenses	Taux d'aide	Répartition annuelle des coûts					TOTAL
		2015 à partir du 16/10/15	2016	2017	2018	2019 jusqu'au 15/10/19	
Accompagnement stratégique	forfait	1 375 €	27 500 €	26 125 €	0 €	0 €	55 000 €
Coût total de l'action		1 375 €	27 500 €	26 125 €	0 €	0 €	55 000 €
Montant de l'aide Région		825 €	16 500 €	15 675 €	0 €	0 €	33 000 €

Pour raisons budgétaires, on n'a pas programmé de financement sur cette action au-delà du 31 décembre 2017. Cependant, si à cette date, les crédits n'ont pas été totalement consommés, et si la filière en exprime le besoin, l'action pourra être poursuivie sur 2018 voire 2019.

- **Co-financements** : participation des laiteries, participation des éleveurs, et le cas échéant, autofinancement de la structure qui met en œuvre les prestations
- **Évaluation** :

INDICATEURS (de réalisation et de résultats)	
• Mise en œuvre de l'accompagnement	Nombre de structures et de conseillers impliqués
• Eleveurs accompagnés	Nombre Répartition par département et par laiterie
• Projets	Répartition des scénarios étudiés par type